

STATCAN ET LA COVID-19 : DES DONNÉES AUX CONNAISSANCES, POUR BÂTIR UN CANADA MEILLEUR

Les répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada, mai 2020

par Stephanie Tam, Shivani Sood, et Chris Johnston

Date de diffusion : le 16 juillet 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada, mai 2020

par **Stephanie Tam, Shivani Sood, et Chris Johnston**

Les vastes mesures instaurées pour contenir la propagation de la COVID-19 se sont fait sentir sur l'économie canadienne, qui s'est grandement contractée au cours des derniers mois, et ont eu des répercussions profondes sur la capacité des entreprises au Canada à exercer leurs activités. Selon les données du produit intérieur brut réel (PIB) par industrie pour le mois d'avril 2020, le PIB réel a chuté de 11,6 % en avril, après avoir fléchi de 7,5 % en mars. Chacun des 20 secteurs d'activité de l'économie canadienne ont affiché des baisses, qui ont donné lieu à la plus forte diminution mensuelle observée depuis le début de la série en 1961. L'économie était de 18,2 % inférieure à son niveau de février, le mois précédent la mise œuvre des mesures liées à la COVID-19.¹

Pendant que l'économie amorçait sa reprise, Statistique Canada a mené l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises, dans le but de mieux comprendre les effets continus de la pandémie sur les entreprises, à mesure de l'assouplissement des restrictions. Selon les résultats de l'enquête, alors que la majorité des entreprises au Canada ont subi les effets du ralentissement économique, les répercussions sur les petites entreprises ayant un effectif de 1 à 99 employés étaient un peu plus prononcées, et ce, alors même que les entreprises rouvraient leurs portes.

Revenus : Les petites entreprises sont plus susceptibles que les entreprises comptant 100 employés ou plus d'enregistrer une baisse de revenus de 40 % ou plus par rapport à avril 2019

La majorité des entreprises de toutes tailles ont déclaré des revenus plus faibles en avril 2020 par rapport à avril 2019. Environ les deux cinquièmes des entreprises ayant un effectif de 5 à 19 employés (41,4 %) ou de 20 à 99 employés (39,1 %) ont déclaré que leurs revenus avaient baissé de 40 % ou plus. Cependant, moins des trois dixièmes (27,7 %) des entreprises ayant un effectif de 500 employés ou plus ont fait état de la même baisse. De fait, près du quart (23,7 %) des entreprises comptant 500 employés ou plus ont indiqué n'avoir observé aucun changement dans leurs revenus, comparativement à moins du cinquième des entreprises comptant de 20 à 99 employés (16,5 %) ou de 5 à 19 employés (16,1 %) ayant également déclaré aucun changement.

1. Statistique Canada. 2020. Produit intérieur brut par industrie, avril 2020. En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200630/dq200630a-fra.htm>

Tableau 1

Revenus : Les petites entreprises sont plus susceptibles que les entreprises comptant 100 employés ou plus d'enregistrer une baisse de revenus de 40 % ou plus par rapport à avril 2019

	Pourcentage d'entreprises n'ayant déclaré aucun changement dans leurs revenus	Pourcentage d'entreprises ayant déclaré une baisse de revenus de 1 % à moins de 20 %	Pourcentage d'entreprises ayant déclaré une baisse de revenus de 20 % à moins de 40 %	Pourcentage d'entreprises ayant déclaré une baisse de revenus de 40% ou plus
Toutes les tailles d'effectifs	19,6	10,6	17,5	42,1
1 à 4 employés	22,5	9,7	15,3	43,4
5 à 19 employés	16,1	11,9	18,8	41,4
20 à 99 employés	16,5	11,1	23,4	39,1
100 à 249 employés	12,6	16,8	20,3	31,3
250 à 499 employés	21,2	14,5	19,9	32,3
500 employés ou plus	23,7	13,2	20,7	27,7

Note : On a demandé aux entreprises répondantes : Par rapport au mois d'avril 2019, comment les revenus de cette entreprise ont-ils changé en avril 2020?

Source : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020 (Tableau 33-10-0253-01).

Mises à pied : Les petites entreprises avec un effectif de 5 à 99 employés sont plus susceptibles de déclarer avoir mis au moins un employé à pied en raison de la pandémie

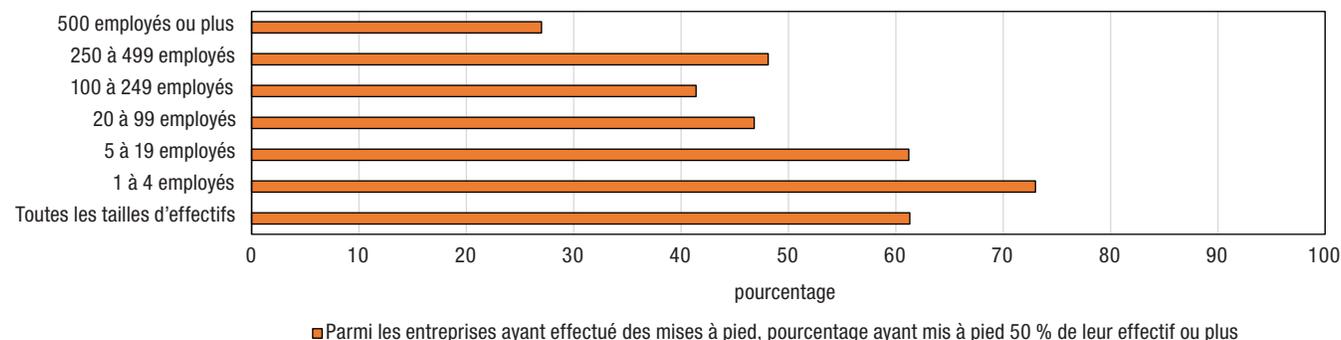
Plus des deux cinquièmes des entreprises ayant un effectif de 5 à 19 employés (41,7 %) ont déclaré avoir effectué des mises à pied, comparativement à près de la moitié de celles ayant un effectif de 20 à 99 employés (47,4 %). En revanche, moins d'un cinquième (15,9 %) des entreprises ayant un effectif de 1 à 4 employés et moins du quart (23,0 %) des entreprises comptant 500 employés ou plus ont indiqué avoir mis à pied du personnel.

Parmi les entreprises ayant mis à pied au moins un employé, près des trois quarts (73,0 %) de celles ayant un effectif de 1 à 4 employés, plus des trois cinquièmes (61,2 %) de celles ayant un effectif de 5 à 19 employés et près de la moitié (46,8 %) de celles ayant un effectif de 20 à 99 employés ont déclaré avoir mis à pied au moins 50 % de leur effectif, comparativement à un peu plus du quart (27,0 %) des entreprises comptant 500 employés ou plus.

Graphique 1

Pourcentage d'entreprises ayant déclaré avoir effectué des mises pied en raison de la pandémie de COVID-19 représentant 50 % ou plus de leur effectif

Tailles d'emploi



Note : Des questions ont été posées aux entreprises répondantes à propos des mesures prises concernant le personnel pendant la pandémie de COVID-19, y compris le pourcentage de l'effectif mis à pied, le cas échéant.

Source : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020 (Tableaux 33-10-0251-01 et 33-10-0252-01).

Financement ou crédit : Les petites entreprises sont plus susceptibles d'obtenir du financement dans le cadre de programmes gouvernementaux créés pour appuyer les entreprises pendant la pandémie

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, un certain nombre de programmes gouvernementaux ont été mis sur pied pour appuyer les entreprises financièrement. Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) offre un prêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif admissibles pour les aider à couvrir leurs dépenses d'exploitation. La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) offre aux entreprises admissibles une subvention qui correspond à 75 % de la rémunération admissible versée aux employés, en vue de réembaucher des employés mis à pied en raison de la COVID-19 et de prévenir de futures pertes d'emplois. La subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs est une mesure de trois mois qui permet aux employeurs admissibles de réduire le montant des retenues à la source à remettre à l'Agence du revenu du Canada.²

Plus de la moitié (52,9 %) des entreprises ayant un effectif de 5 à 19 employés, plus des deux cinquièmes (41,3 %) de celles ayant un effectif 1 à 4 employés et près du tiers (30,7 %) de celles ayant un effectif de 20 à 99 employés ont obtenu du soutien dans le cadre du CUEC.

Les petites entreprises ayant un effectif de 5 à 99 employés étaient plus susceptibles que les grandes entreprises d'obtenir une subvention du programme de SSUC. Les deux cinquièmes (40,7 %) des entreprises ayant un effectif de 20 à 99 employés ont obtenu une subvention de la SSUC, comparativement à moins du tiers (31,4 %) de celles comptant 500 employés ou plus. La SSUC a permis à certaines entreprises de réembaucher une partie de leur personnel qui avait été mis à pied. Près des deux cinquièmes (39,4 %) des entreprises ayant un effectif de 1 à 4 employés et près du tiers (32,7 %) de celles ayant un effectif de 5 à 19 employés ont indiqué avoir pu réembaucher 80 % de leur effectif ou plus. C'était le cas pour plus des deux cinquièmes (42,7 %) des entreprises comptant 500 employés ou plus.

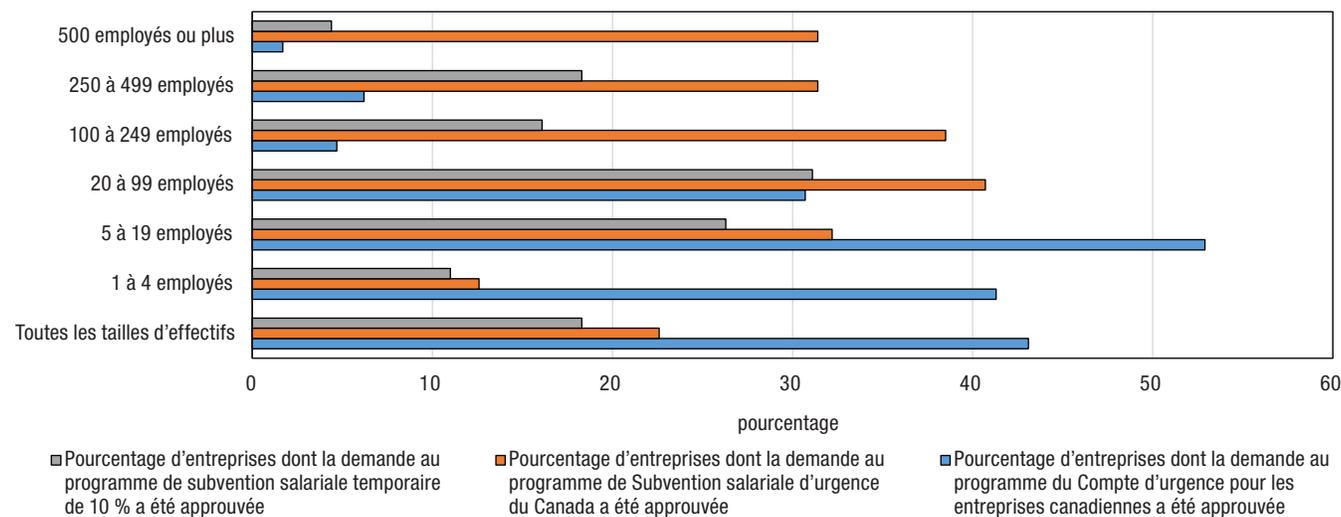
Moins du tiers (31,1 %) des entreprises ayant un effectif de 20 à 99 employés ont obtenu la subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs, comparativement à moins du cinquième des entreprises comptant de 250 à 499 employés (18,3 %) ou de 100 à 249 employés (16,1 %).

2. Gouvernement du Canada. 2020. Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. En ligne : <https://www.canada.ca/en/departement-finance/economic-response-plan.html>

Graphique 2

Pourcentage d'entreprises dont la demande de financement dans le cadre de programmes gouvernementaux a été approuvée

Tailles d'emploi



Note : On a demandé aux entreprises répondantes si leurs demandes de financement ou de crédit à divers programmes avaient été approuvées.

Source : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020 (Tableau 33-10-0255-01).

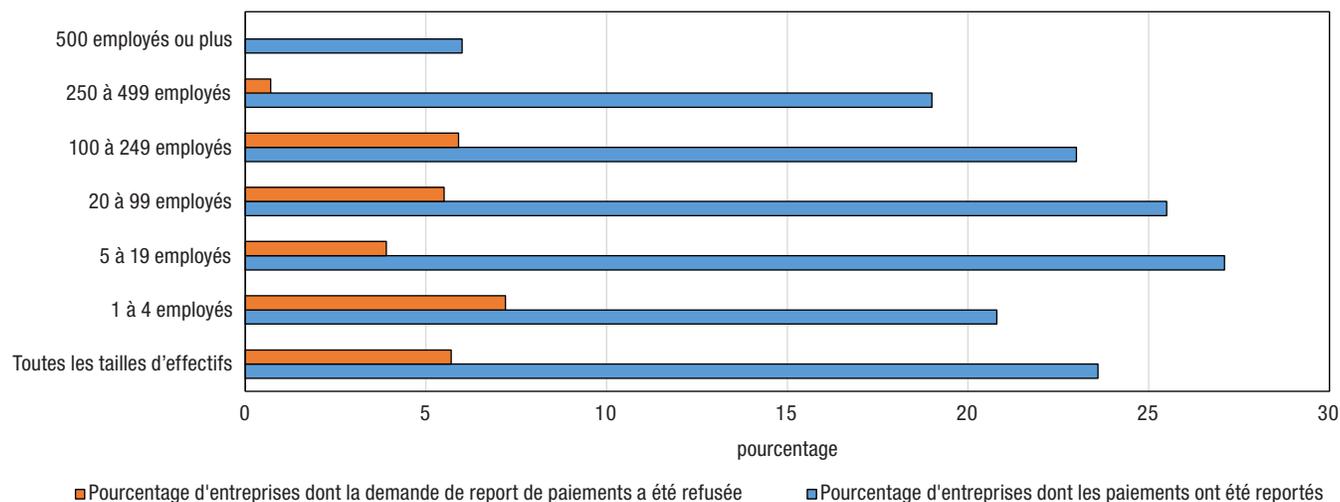
Report des paiements de loyer ou d'hypothèque : Les entreprises de petite et moyenne tailles sont plus susceptibles de se faire refuser le report du paiement de leur loyer ou de leur hypothèque

Parmi les entreprises qui paient un loyer ou une hypothèque, les petites entreprises ayant un effectif de 1 à 4 employés (7,2 %), de 20 à 99 employés (5,5 %), de 5 à 19 employés (3,9 %) ainsi que les entreprises de taille moyenne ayant un effectif de 100 à 249 employés (5,9 %) étaient plus susceptibles que celles comptant 500 employés ou plus de voir leur demande de report de paiements refusée pendant la pandémie de la COVID-19. Cependant, parmi ces mêmes entreprises, plus du quart de celles ayant un effectif de 5 à 19 employés (27,1 %) et de 20 à 99 employés (25,5 %) ont déclaré que leurs paiements avaient été reportés, comparativement à 6,0 % des entreprises comptant 500 employés ou plus.

Graphique 3

Reports de paiements parmi les entreprises qui paient un loyer ou une hypothèque

Tailles d'emploi



Note : On a demandé aux entreprises répondantes si leurs paiements de loyer ou d'hypothèque avaient été reportés en raison de la COVID-19, le cas échéant.

Source : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020 (Tableau 33-10-0257-01).

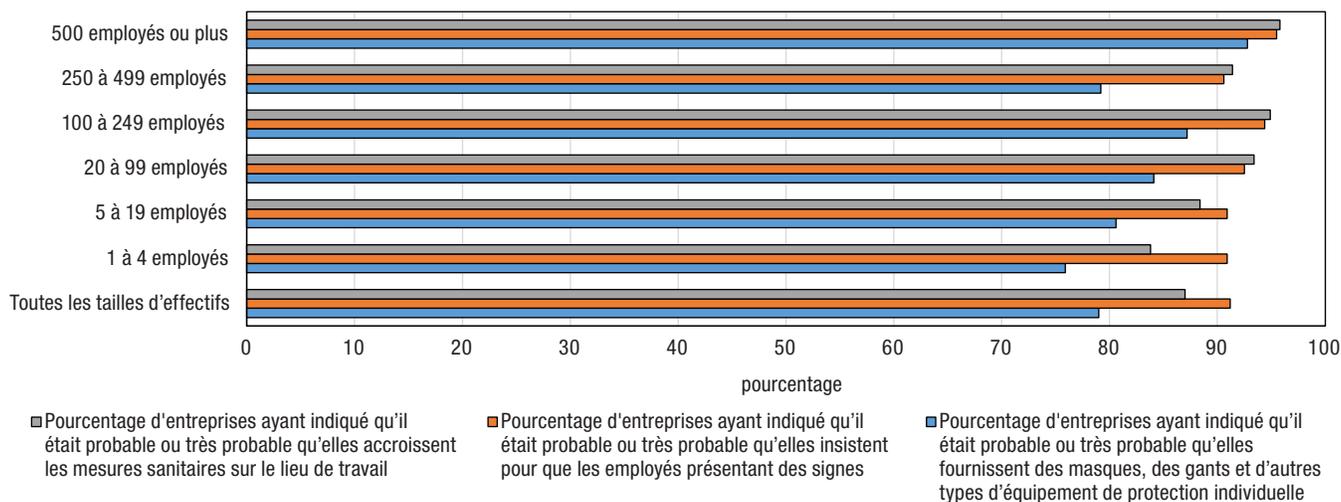
Mesures de protection : La majorité des entreprises prévoient mettre en œuvre des mesures pour protéger leur personnel et leur clientèle pendant la pandémie

Plus de 75 % de l'ensemble des entreprises, sans égard à la taille de l'effectif, ont indiqué qu'il était probable ou très probable qu'elles fournissent à leurs employés des masques, des gants et d'autres types d'équipement de protection individuelle après le retour au travail sur place, une fois les restrictions assouplies. Plus de 90 % d'entre elles ont déclaré qu'il était probable ou très probable qu'elles insistent pour que les employés présentant des signes de maladie restent à la maison, et près de 90 % ont dit qu'il était probable ou très probable qu'elles accroissent les mesures sanitaires sur le lieu de travail.

Graphique 4

Probabilité que les entreprises mettent en œuvre certaines mesures de protection après le retour au travail sur place

Tailles d'emploi



Note : On a demandé aux entreprises répondantes dans quelle mesure il était probable qu'elles mettent en œuvre certaines mesures de protection après le retour au travail sur place, le cas échéant.
Source : Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020 (Tableau 33-10-0264-01).

Méthodologie

Du 29 mai au 3 juillet 2020, des représentants ont visité le site Web de Statistique Canada et ont répondu à un questionnaire en ligne au sujet des répercussions de la COVID-19 sur leur entreprise. Cette itération de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises a utilisé un échantillon stratifié aléatoire d'entreprises avec des employés classés selon leur géographie, leur secteur industriel et leur taille. L'estimation des proportions se fait à l'aide de poids calibrés afin de calculer les totaux de population dans les domaines d'intérêt.

Références

Statistique Canada – Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mai 2020